

son bonheur intime, ni pour son avancement dans le monde ; et pourtant il est tenu de les faire toutes. En vain, le père de famille voudrait en limiter l'étendue, borner l'approvisionnement mental de ses enfants aux connaissances dont ils feront usage, à la lecture, à l'écriture, aux quatre règles, n'employer à cela que le temps nécessaire, la saison opportune, trois mois d'hiver pendant deux ou trois hivers, garder au logis la fille de douze ans pour aider la mère et prendre soin des derniers-nés, garder à ses côtés son fils de dix ans pour paître son troupeau ou piquer ses bœufs devant sa charrue. A l'endroit de ses enfants, de leurs intérêts, de ses propres besoins, il est suspect, il n'est pas bon juge ; l'Etat a plus de lumières et de meilleures intentions que lui. Par conséquent, l'Etat a le droit de le contraindre, et d'en haut, de Paris, l'Etat, en fait, le contraint. Comme autrefois, en 1793, les législateurs ont opéré d'après le procédé jacobin, en politiques despotes : ils ont dessiné dans leur esprit un type uniforme, universel et simple, celui de l'enfant de six à treize ans, tel qu'ils le souhaitent, sans raccorder l'instruction qu'ils lui imposent avec la condition qu'il aura, abstraction faite de son intérêt positif et personnel, de son avenir prochain et certain, exclusion faite du père, seul juge naturel et mesureur compétent de l'éducation qui convient à son fils et à sa fille, seul arbitre autorisé pour déterminer la quantité, la qualité, la durée, les circonstances, les contrepoids de la manipulation mentale et morale à laquelle ces jeunes vies, inséparables de la sienne, vont être soumises hors de chez lui.—Jamais, depuis la Révolution, l'Etat n'a si fort affirmé son omnipotence, ni poussé si loin ses empiètements et son intrusion dans le domaine propre de l'individu, jusqu'au centre même de la vie domestique. Notez qu'en 1793 et 1794 les plans de La Peletier de Saint-Fargeau et de Saint-Just étaient restés sur le papier : celui-ci, depuis dix ans, est entré dans la pratique."

Nous n'ajoutons rien à ces témoignages qui apportent au débat, outre le sentiment de deux auteurs que personne n'accusera d'obscurantisme ni de parti pris, le poids de hautes raisons politiques aussi valables pour la province de Québec que pour la France.

UN CAMPAGNARD.

## PENSÉES

Il n'y a pas de chrétien sans prosélytisme. Jamais vous ne croirez assez pour vous, si vous ne croyez pas pour les autres. Ne dites pas : je veux me sauver ; dites-vous : Je veux sauver le monde ! C'est là le seul horizon digne du chrétien, parce que c'est l'horizon de la charité.

LACORDAIRE.

## QUINZAINES LITURGIQUES

LE MOIS DE MARS — LE MOIS DE SAINT-JOSEPH.

Ernest Hello a quelques pages bien intéressantes sur le "privilege du mois de mars", qui est, d'après certaines traditions, le premier mois de la première année du monde, comme il est le mois de l'Incarnation du Verbe et le mois de la Rédemption du genre humain. Nous regrettons de n'avoir pas l'espace pour reproduire ces pages du beau livre *Physionomies des Saints*, où sont rapportées de si frappantes traditions.

Pour la généralité des fidèles, le mois de mars est le mois de saint Joseph, surtout au Canada. Décrivant la diffusion de la dévotion popularisée de saint Joseph avant et pendant le dix-septième siècle, le P. Faber nous dit qu'elle "embrassa tout le Canada".

Saint Joseph est, en effet, le premier patron officiellement reconnu et publiquement proclamé de notre pays, et M. Faillon raconte, avec de bien intéressants détails, les grandes fêtes célébrées à Québec en 1637, sous M. de Montmagny, pour la proclamation officielle du patronage de saint Joseph sur tout le Canada. Saint Joseph a été proclamé depuis patron de l'Eglise universelle par Pie IX, en 1847, et ce commun patronage est peut-être, avec bien d'autres motifs, un signe de notre vocation nationale unie à la mission de l'Eglise.

Bien des pages magnifiques ont été écrites pour louer les grandeurs de saint Joseph. Il en est de Ger-son ; de sainte Thérèse, de Bossuet, du cardinal Pie, qui sont plus connues. Citons celle qui suit, non moins belle et élevée, du P. Faber :

"Saint Joseph est à Bethléem, en Egypte, dans le désert et à Nazareth, comme l'ombre du Père Eternel. C'est là ce qui constitue sa sublime dignité. L'incommunicable et à jamais bénie paternité de Dieu lui est communiquée d'une manière figurative. Il est le père nourricier de Jésus : aux yeux du monde extérieur il passe pour son véritable père. Il en exerce l'autorité et remplit envers lui tous les devoirs de l'affection et de la sollicitude paternelles. Que dis-je ? dans sa nature humaine, Notre-Seigneur est subordonné à saint Joseph, lui qui, dans sa nature divine, ne pouvait jamais être subordonné au Père éternel. Les ineffables trésors de Dieu, Jésus et Marie, sont confiés à la garde de saint Joseph ; et lui-même est un trésor, en même temps qu'il est le gardien des trésors de Dieu. Il occupe une place dans le plan de la rédemption. Comme Jésus et comme Marie, il a ses types, ses précurseurs et ses prophètes dans l'Ancien Testament. Il prête son concours à Dieu pour tenir secret le mystère de l'Incarnation ; et, en sa qualité de représentant du